



QUESTION : Comment garantir un accès équitable et universel à la vaccination dans un contexte de désinformation, de crises sanitaires et de contraintes économiques mondiales

FORUM : UNICEF

SOUMIS PAR : La République bolivarienne du Venezuela (La República Bolivariana de Venezuela)

Rappelant la volonté des Nations Unies de promouvoir une coopération internationale équitable afin de garantir la santé et la protection des enfants,

Soulignant la pauvreté de la couverture vaccinale infantile au Venezuela, affectant particulièrement les enfants de moins de cinq ans,

Notant avec préoccupation que l'économie affaiblie du pays rend difficile l'accès des enfants aux vaccins essentiels,

Constatant qu'une instabilité politique persistante fragilise davantage les infrastructures pédiatriques et compromet la distribution régulière des vaccins destinés aux enfants,

Observant une recrudescence de maladies évitables touchant principalement les enfants, telles que la rougeole, la diphtérie, le choléra, la jaunisse et surtout le paludisme, aggravée par les conséquences de la pandémie de Covid-19,

S'appuyant sur le rapport établi conformément à la résolution 50/13 du Conseil des droits de l'homme, mettant en évidence les difficultés systémiques entravant l'accès des enfants aux médicaments et vaccins essentiels,

Soulignant que ce rapport propose une approche fondée sur les droits de l'enfant, garantissant à chaque enfant le droit de jouir du meilleur état de santé possible,

Se référant à la résolution A/RES/74/2 sur la couverture sanitaire universelle, qui inclut la vaccination infantile comme priorité,

Soulignant l'importance de l'Objectif de Développement Durable n°3, visant notamment à réduire la mortalité infantile grâce à la vaccination,

Reconnaissant les efforts de l'OPS et de l'UNICEF pour soutenir les campagnes de vaccination infantile,

United Nations Children's Fund

1. Encourage les États membres à renforcer leur coopération avec l'OPS, l'UNICEF et les ONG spécialisées afin de soutenir les campagnes de vaccination destinées aux enfants, en particulier dans les zones rurales, isolées ou touchées par des mouvements migratoires ;

2. Demande la mise en place d'un programme logistique international spécifiquement dédié à la vaccination infantile, comprenant :

- a. la modernisation des équipements de stockage adaptés aux vaccins pédiatriques,
- b. la formation du personnel de santé à la manipulation des vaccins pour nourrissons et jeunes enfants,
- c. la sécurisation du transport des vaccins dans les régions difficiles d'accès,
- d. l'obligation des pays développés à verser une somme aux pays émergents.

3. Invite les États membres et les organisations internationales à contribuer financièrement à un Fonds pour la vaccination infantile au Venezuela, destiné à garantir l'achat, le stockage et la distribution régulière des vaccins essentiels ;

4. Propose la création d'un mécanisme de suivi trimestriel coordonné par l'OPS, incluant :

- a. l'évaluation de la couverture vaccinale des enfants de moins de cinq ans,
- b. l'identification des zones à faible taux de vaccination,
- c. la publication de rapports publics afin d'assurer la transparence et la coordination internationale ;

5. Souligne l'importance de campagnes d'information publiques ciblant les parents, les enseignants et les communautés locales, afin de :

a. lutter contre la désinformation et promouvoir l'importance des vaccins infantiles grâce aux :

- a1. Déploiements de technologies et de campagnes publicitaires dans les états
- a2. Développements dans les établissements scolaires de politiques d'informations
- a3. Fonds délivrés par les pays développés pour agir dans les établissements publics.

b. renforcer la confiance dans les institutions sanitaires,

6.Recommande l'élargissement des partenariats entre le Venezuela et les organisations internationales pour garantir un approvisionnement régulier en vaccins essentiels destinés aux enfants, notamment contre :

- a. la rougeole,
- b. la poliomyélite,
- c. la diphtérie,
- d. le paludisme dans les zones à haut risque ;

7.Encourage la mise en place de programmes éducatifs dans les écoles et centres communautaires visant à sensibiliser les familles à l'importance du calendrier vaccinal infantile ;

8.Appelle les États membres à soutenir le renforcement des infrastructures sanitaires pédiatriques, notamment par la rénovation des centres de santé materno-infantile et la formation de personnel spécialisé en vaccination infantile.